

# ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

## INFORMATION SUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

### L'accueil périscolaire des enfants

La municipalité de Saint-Doulchard accueille votre enfant avant et après l'école.

**Accueil du matin :** de 7 h 30 à 8 h 10\*.

**Accueil du soir :** de la fin de l'école à 18 h 30.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

\*passé cette heure, l'enfant devra être déposé directement à l'école.

École du Bourg	École du Paradis	École des Verdins
Matin et soir	Matin et soir	Matin et soir
Bourg 1	École élémentaire du Paradis	restaurant scolaire
Tél : 02 48 69 57 08	Tél : 02 48 65 31 52	Tél : 07 86 77 79 29



### Tarifs accueil périscolaire 2024/2025

Suite au conseil municipal du 26 juin 2024

	Dolchardiens	Extérieurs à Saint-Doulchard
<b>Matin</b>	De 1,66 € à 1,87 €	De 3,32 € à 3,75 €
<b>Soir</b>	De 3,26 € à 3,69 €	De 6,53 € à 7,38 €
<b>Matin + soir</b>	De 3,96 € à 4,39 €	De 7,92 € à 8,77 €

En cas de non réservation, surfacturation de 75 % du tarif applicable.

Conformément à la directive de la caisse Nationale d'Allocations Familiales, application des tarifs modulés\* en fonction du quotient familial.

Un goûter est servi aux enfants à 16 h 45.

### INSCRIPTIONS :

Par le biais du kiosque famille :

<https://saint-doulchard.kiosquefamille.fr>

### RENSEIGNEMENTS :

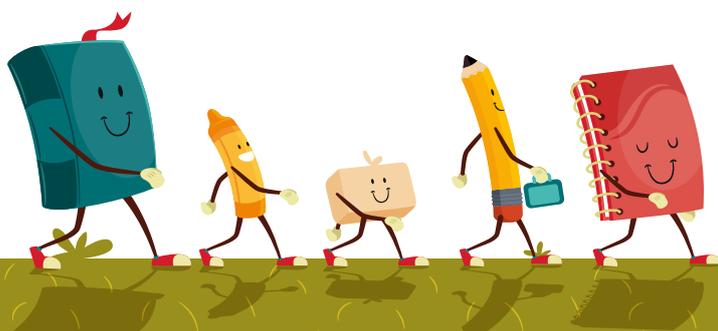
Centre de Loisirs

Mme **ROSSIGNOL Françoise**  
Responsable des accueils périscolaires

28, rue des Plantes  
18230 Saint-Doulchard

Tél : 02 48 24 06 84

[cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr](mailto:cdl.accueils@mairie-saintdoulchard.fr)



Consulter le règlement intérieur des accueils périscolaire, de la restauration et du plan mercredi